

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, COMBABESSOU Gérome, FAISY Gérard, MIGINIAC Christian, THEIL Frédérique.

Excusés : BOUYGES Christine (procuration à MIGINIAC Christian), LIAGRE Joël, ROCHE Florence, SERY Violaine,

ADNOT Claudine est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Décision modificative : amortissements
- Création de postes d'adjoint technique (changement de temps de travail)
- Syndicat Intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du plateau des étangs
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 07 avril 2022 : PV approuvé

2022-20 : Décision modificative : amortissements

Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0
Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public réalisés en 2021 pour un montant de 7581.72 €, comptabilisés au compte 20412 doivent être amortis sur 5 ans soit 1516.34 € en 2022, 2023, 2024, 2025 et 1516.36 € en 2026. Aussi il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice 2022:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dotation amortissement et provisions	1516.34	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-1516.34	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
280412 (040)	Subventions Public : Bâtiments, installations		1516.34
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-1516.34
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus.

2022-21 : création de postes d'adjoint technique (changement de temps de travail)

Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0
Le Maire rappelle à l'assemblée :
Les conseillers municipaux ayant donné leur accord pour augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial principal de 2ème classe de 20h00 à 35h00 hebdomadaire à compter du 1er septembre 2022.
Considérant que l'agent est actuellement agent intercommunal et qu'il peut être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe d'ici le mois de septembre,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.
Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 19 décembre 2020, le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :
- **la création** d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps complet
- **la création** d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les créations d'emploi ainsi proposées.
Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er septembre 2022 :

FILIERE	GRADE	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	24 h
	Adjoint administratif	C	1	1	17 h
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	20 h
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	35 h
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	20 h
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	1	35 h
	Adjoint technique	C	1	1	2 h
	Adjoint technique	C	1	1	18 h
ANIMATION	Adjoint d'animation	C	1	1	5 h

La date de prise en compte de ce nouvel horaire dépend de la décision de Gumont et des congés de l'agent. Par la suite, le poste superflu sera supprimé.

Syndicat Intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du plateau des étangs

Une réunion est prévue en préfecture le 31 mai avec les maires de La Roche Canillac, Clergoux, St Pardoux et la présidente du syndicat de l'école maternelle, ceci afin de préciser les modalités de participation des différentes communes ayant des enfants dans les 3 écoles du RPI.

Les statuts définitifs du nouveau syndicat seront adoptés par la suite.

Questions diverses

La commune a fait la demande à Monsieur et Madame Vroegop pour l'achat d'une bande de terrain afin de permettre de refaire correctement l'épandage de la micro-station. Le géomètre est prévu le 17 mai.

Des barrières (fabriquées par la commune) seront posées à Charles pour fermer l'accès à la plage par les véhicules afin de limiter les nuisances et les risques d'incendie.

Le 29 mai à 17h30, un film réalisé par un groupe du festival de la Luzège sera présenté. Il montre le travail théâtral réalisé avec des jeunes lycéens et des jeunes de l'association Don Bosco par le Bottom Théâtre.

En juillet, ce groupe travaillera à Saint Pardoux pour un spectacle qui sera ensuite présenté dans la commune dans le cadre du festival de la Luzège.

Le 4 juin à 18 heures, nous retrouverons Zoé et Jean-Pierre pour un apéro dînatoire, la présentation du livre réalisé sur la dernière exposition et surtout pour évoquer la future 3ème édition (sur l'aire de pique-nique si le temps le permet). Tous les habitants intéressés sont invités.

Le cabinet chargé par Tulle Agglo de travailler sur la nouvelle collecte des ordures ménagères viendra visiter les 4 sites proposés par la Commune pour vérifier la compatibilité technique.

Le prêt du broyeur est annulé pour cause de réparation.

La séance est levée à 20 heures 20.